## **AVIS D'IMPÔT 2016**

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**TAXES FONCIÈRES** 

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

70761

M HERBOMEL SERGE

2 RUE DIDEROT 65300 LANNEMEZAN

Vos références — Numéro fiscal: 08 51 104 553 327 C Référence de l'avis : 16 65 4084382 42 Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0001323 35 FR46ZZZ005002M365000132335 RUM\*: 258 H00069 X Numéro de propriétaire : Débiteur(s) légal(aux) : PROP/INDIVIS 0151 MBKHFD M HERBOMEL SERGE DANIEL PROP/INDIVIS 02101 MBKHFF MME VAZ DO ESPIRITO SANTO L

Numéro de rôle : 221 Date d'établissement : 09/09/2016 31/08/2016 Date de mise en recouvrement :

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation -MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 275,00 € Détail du montant restant à prélever Montant de vos taxes foncières 1 307.00 € Acomptes mensuels versés 1 032,00 €

Compte à débiter : FR76 3000 3002 2100 0505 1913 289 M HERBOMEL SERGE DANIEL SG LES ANGLES

Prochaines échéances 2016 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 17/10/2016

15 SEPTEMBRE 2016 129,00 € 17 OCTOBRE 2016 129,00 € 17,00 € 15 NOVEMBRE 2016

## AVIS D'ÉCHÉANCES 2017

Sauf modifications qui yous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2017 au titre des taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER	2017	130,00 €	15 JUIN	2017	130,00€
15 FEVRIER	2017	130,00 €	17 JUILLET	2017	130,00 €
15 MARS	2017	130,00 €	16 AOUT	2017	130,00€
18 AVRIL	2017	130,00 €	15 SEPTEMBRE	2017	130,00€
15 MAI	2017	130,00 €	16 OCTOBRE	2017	130,00 €

## Vos démarches

mpots.gouv.fr: Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement,

déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel:

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone :

Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel

0 810 012 011\* - Courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

- Courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place :

Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de

votre espace Particulier):

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LANNEMEZAN - S.A.I.D. LANNEMEZAN 545 RUE GEORGES CLEMENCEAU - 65303 LANNEMEZAN CEDEX Tél : 05 62 40 60 50 Courriel : sip-sie.lannemezan@dgfip.finances.gouv.fr

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Dép	artement:	65 HAUT	ES	PYRENEES			Commune:	258 A LA	NNEMEZAN		
	V-	Commune	)	Syndicat de communes	Inter communalité		Département :	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des colisations
	Taux 2015	16,93	%	%	3,54	%	24,69 %	. %	13,52 %	%	
	Taux 2016	16,93	%	%	3,54	%	24,69 %	%	13,29 %	%	
	Adresse	2 RUE DII	DEF	ROT							
es	Base	2142			2142		2142		2142		
s bâti	Cotisation	363			76		529		285		125
	Adresse							,			
été	Base										
Propriétés bâties	Cotisation										
	Cotisations										
	2015	359			75 		524		287		
	2016 Variation	363			76		529		285		
	en % ®	+1,11	%	%	+1,33	%	+0,95 %	%	-0,70 %	, %	
	GII 78 W	0		Sy ndicat de	Inter		Taxe	Taxes	Chambre	Taxe	Total des
S		Commune	,	communes	communalité		additionnelle ④	spéciales ①	d'agriculture	GEMAPI ③	cotisations
	Taux 2015	38,54	%	%	9,60	%	67,60 %	%	27,80 %	%	
ŧ.	Taux 2016	38,54	%	%	9,60 °	%	67,60 %	%	27,60 %	%	
<b>P</b>	Bases terres non agricoles										
5	Bases terres	3			3				2		
Propriétés non bâties	agricoles	J			3				3	1	
	Cotisations 2015	1720							4		
	2015	1			0				1	1	,
	Variation	18	- 4		0				1		2
Δ.	en % ®	0	%	%	d	%	%	%	0 %	/ %	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier ®	Majoration base terrains constructibles commune ®	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
В	ase « État »		- U								
Base	« collectivité »										
								Frais de gestion d	le la fiscalité direc	te locale ②	52
									abitation principale		02
								Dégrèvement JA			
								Degrèvement JA	« Callectivité » @		